

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-46

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
A L'ASSOCIATION SPORTIVE
DE CALUIRE

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

L'association sportive de Caluire (ASC) propose sur le territoire communal de multiples activités sportives depuis de très nombreuses années.

Elle compte plus de 2 500 adhérents dont 60 % de Caluirards.

L'association devait se voir attribuer au titre du budget 2016 une subvention de 32 595 € soit une diminution de 5 % par rapport au montant qu'elle a perçu en 2015. Or, suite à une erreur matérielle (inversion de chiffres), il n'a été attribué à celle-ci qu'une somme de 23 595 €. Il est donc proposé de lui verser un complément de subvention de 9 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

le versement d'un complément de subvention de 9 000 € à l'association sportive de Caluire,

- **DIT**

que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au compte fonction 40 nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET